

**APPENDICE 1**  
**Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP**

Déroulement du processus		MIN. (SG, DAF et R.PROG)	SCBCM	Observations
P1	<p>➤ <b>SCHÉMAS DE DÉVERSEMENT :</b></p> <p>Confirmation des liens de déversement entre programmes et actions tels qu'ils ont été retenus pour la LFI 2009.</p> <p><i>Les éventuelles modifications du schéma de déversement sont effectuées <u>par l'équipe ministérielle</u> qui en assure également l'intégration dans Farandole</i></p>	<b>X</b>		<p><b>Principe retenu :</b></p> <p>Sauf amendement adopté en LFI, et sauf prise en compte des transferts de crédits en gestion, il n'y a pas de modification des liens de déversement entre le PAP 2009, la LFI et le RAP ; le schéma intégré dans Farandole est donc la reprise du schéma du PAP 2009, modifié le cas échéant des amendements.</p>
P2	<p>➤ <b>DÉFINITION DES RÈGLES DE DÉVERSEMENT ET DES CLÉS DE RÉPARTITION</b> (maintien, adaptation ou création) :</p> <p><b>21 - Pour les dépenses :</b></p> <p>S'appliquent en principe les mêmes règles et les mêmes clés de déversement que pour le PAP 2009 et la LFI 2009.</p> <p>Les évolutions susceptibles d'être retenues doivent donner lieu à des justifications dans le dossier CAC et être commentées dans le RAP.</p>	<b>X</b>		<p>En principe si des modifications ont été entérinées par la LFI 2009 (par rapport au PAP 2009), le RAP sera établi sur les mêmes bases que la LFI 2009.</p> <p>Si des modifications sur les règles et les clés appliquées interviennent dans le RAP, elles devront être validées par la DB.</p>
	<p><b>22 - Pour les coûts :</b></p> <p>Pour les charges découlant d'opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, interventions), le principe retenu est d'appliquer les mêmes règles et clés de déversement que celles retenues pour les dépenses (cf. point 21). A défaut, les modifications qui seraient opérées doivent donner lieu à explication dans le dossier CAC et dans les commentaires dans le RAP.</p> <p>Pour les autres charges (variations de stocks, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ...), il est nécessaire de définir les règles et les clés de déversement adaptées à la nature des charges et aux politiques publiques bénéficiaires.</p>	<b>X</b>	<b>DCM</b>	<p>La définition des règles et des clés à appliquer aux charges ne découlant pas d'opérations budgétaires passe par une <u>analyse préalable avec le CBCM(DCM)</u> de l'ensemble des charges susceptibles d'être contenues dans l'action de soutien pour permettre une identification des charges découlant ou non d'opérations budgétaires.</p> <p>(cf. exemple donné au Iv § 43-b de l'annexe)</p>
	<p><b>23 - préparation des déversements inter-programmes et interministériels :</b></p> <p>La détermination des déversements entre programmes et / ou missions implique, aussi bien pour les dépenses que pour les coûts, une préparation coordonnée entre les responsables de programmes et les ministères concernés. Elle doit aboutir à un accord du programme receveur (à défaut et au minimum, son information), sur les règles de déversements retenues et permettre une <u>préfiguration des commentaires</u>.</p>	<b>X</b>		<p>Cette coordination est matérialisée dans les fiches explicatives de déversement du dossier CAC</p>

## APPENDICE 1

### Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

Déroutement du processus	MIN. (SG, DAF et R.PROG)	SCBCM	Observations
<p><b>P3</b></p> <p>➤ <b>DONNÉES COMPTABLES : DÉTERMINATION DES NIVEAUX ET PÉRIMÈTRES D'AGRÉGATION</b> (granularité) selon les règles retenues en <b>P2-22</b> (pour le recueil via INDIA et ORCHIDEE)</p> <p>Il s'agit d'un <u>travail préparatoire mené en concertation avec le CBCM(DCM)</u> pour déterminer le niveau d'information dont le ministère a besoin pour reventiler les coûts des actions de soutien et donc pour définir le format selon lequel seront traitées les extractions des données à partir d'INDIA et d'ORCHIDEE (cf. <b>P8</b>).</p>	<b>X</b>	<b>DCM</b>	<p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour une action de soutien donnée, les charges de personnels sont reventilées globalement et peuvent être recueillies sous l'agrégat global du compte 64.</li> <li>- pour une autre action de soutien, la reventilation des charges de personnel nécessite d'isoler les personnels ouvriers, les règles de déversement leur étant propres.</li> </ul>
<p><b>P4</b></p> <p>➤ <b>TRAITEMENT EN CAC DE LA LFI 2009</b></p>	<b>X</b>		
<p><b>P5</b></p> <p>➤ <b>FINALISATION DE LA 1ÈRE PARTIE DU DOSSIER CAC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schémas de déversement- Matrice de déversement de la LFI 2009</li> <li>- Matrices de déversement de l'exécution 2008 (éléments ayant servi à l'élaboration du RAP 2008) <b>si l'exécution de la gestion ne donne pas lieu à retraitement (cf. appendice 2 § 2)</b></li> <li>➤ <b>Envoi simultané par messagerie de ce dossier au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la DB</b></li> <li>➤ <b>Saisie et livraison de ces éléments dans Farandole</b></li> </ul>	<b>X</b>		<p><b><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></b></p> <p><i>Les travaux décrits dans les processus 1 à 5 doivent être achevés</i></p> <p style="text-align: center;"><i>le 29 janvier 2010</i></p> <p><i>pour tous les programmes</i></p>
<p><b>P6</b></p> <p>➤ <b>TRAITEMENT EN CAC DE <u>L'EXÉCUTION 2008 RETRAITÉE.</u></b></p> <p>Sur la base des principes arrêtés lors des réunions techniques de février), le retraitement de l'exécution 2008 doit donner lieu à un retraitement corrélatif en analyse des coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et <b>envoi simultané par message-rie au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la DB, des matrices de déversement <u>dépenses et coûts</u></b> de l'exécution 2008 retraitée</li> <li>➤ <b>- Saisie et livraison dans Farandole</b></li> </ul>	<b>X</b>		<p><b><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></b></p> <p><i>Cette phase doit être achevée</i></p> <p style="text-align: center;"><i>le 26 février 2010</i></p> <p><i>pour tous les programmes</i></p>
<p><b>P7</b></p> <p><b>PRISE EN COMPTE DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (dépenses 2009) :</b></p> <p>Elles sont reprises automatiquement dans Farandole sous le pilotage de la direction du budget.</p>	/	/	<p>Ces données ne nécessitent aucune saisie par les ministères dans Farandole.</p> <p>Elles sont arrêtées au 8 mars 2010.</p>

## APPENDICE 1

### Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

Déroutement du processus	MIN. (SG, DAF et R.PROG)	SCBCM	Observations
<p><b>P8</b></p> <p>➤ <b>TRAVAUX SPÉCIFIQUES AUX DONNÉES COMPTABLES :</b></p> <p><b>Avant le recueil des charges</b>, une attention particulière doit être portée sur l'imputation des charges à rattacher à l'exercice 2009 (ORCHIDÉE), ainsi qu'à l'exercice 2008 (dépenses payées en 2009 correspondant à des charges à payer de 2008). L'équipe chargée de la CAC peut à cet effet se rapprocher du responsable de rattachement ministériel des charges et produits et du CBCM (DCM).</p>	X	DCM	
<p><b>81 - Exécution des requêtes sur INDIA et ORCHIDEE :</b></p> <p>➤ La méthodologie est détaillée dans le Guide de construction des coûts directs <sup>1</sup></p>		DCM	<p><b><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></b></p> <p><i>Le traitement des données comptables est effectué par le DCM à partir du 8 mars</i></p>
<p><b>82 – Contrôles et validation des résultats des requêtes.</b></p> <p>Cette validation prend la forme d'un <u>envoi simultané par le CBCM(DCM) sous format électronique</u> de la (ou des) extraction(s) d'INDIA sous format de <u>fichier(s) Excel</u> à l'équipe ministérielle chargée de la CAC et au(x)bureau(x) sectoriel(s) concernés de la Direction du Budget <sup>2</sup>.</p>			<p><i>L'envoi de ces éléments aux ministères est effectué par le DCM</i></p> <p>▪ <b>pour les missions à traiter en priorité : au plus tard le 10 mars 2010</b></p> <p>▪ <b>pour les autres missions : au plus tard le 12 mars 2010</b> <i>(cf. point II de l'annexe)</i></p> <p>Les données produites par les DCM sont fournies en format Excel</p>
<p><b>83 – Traitement des données comptables sur la base des niveaux d'agrégations voulues (dans le cadre de la préparation concertée avec le CBCM (DCM cf. P3 et le Guide de construction des coûts directs <sup>1</sup>).</b></p> <p><b>NOTA IMPORTANT :</b> En cas de recours en gestion à l'article 99 (et/ou 98), les <u>charges</u> de personnel (ou de fonctionnement) doivent être réimputées <u>au préalable</u>, avec les <b>mêmes coefficients que ceux transmis à la direction du budget pour les dépenses de personnel</b>. (ou de fonctionnement)</p>	X	DCM	<p>Les travaux de reventilation en CAC portent sur les montants issus des seules restitutions INDIA et ORCHIDÉE validés par le DCM.</p>
<p><b>Détermination du total des charges par action</b> pour renseignement le montant des coûts directs dans la matrice de déversement</p>	X		

<sup>1</sup> cf. Edition V3- mars 2003 diffusée le 30 mars 2009 (cf. note DF-2MPAP-09-3007)

<sup>2</sup> cf. appendice 6.

## APPENDICE 1

### Processus d'élaboration de la CAC dans le RAP

Déroulement du processus		MIN. (SG, DAF et R.PROG)	SCBCM	Observations
P9	<p>➤ <b>CALCUL DES DÉVERSEMENTS INTERNES ET EXTERNES EN DÉPENSES ET EN COÛTS :</b></p> <p>Cette phase aboutit à renseigner les deux matrices de déversement (dépenses et coûts) et à finaliser les fiches explicatives du déversement.</p>	X		Modalités de constitution du dossier CAC : cf. appendice 2
P10	<p>➤ <b>TRANSMISSION DU DOSSIER D'ANALYSE DES COÛTS POUR LA PARTIE EXECUTION 2009 :</b></p> <p>- des matrices 2009 (dépenses et coûts),</p> <p>- des fiches explicatives mises à jour (en cas d'évolution)</p> <p><u>simultanément :</u></p> <p>- au SCBCM</p> <p>- au(x) bureau(x) sectoriel(s) concernés de la direction du budget.</p> <p>➤ <b>SAISIE</b> des données correspondantes et livraison dans <b>FARANDOLE</b></p>	X		<p style="text-align: center;"><b><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></b></p> <p style="text-align: center;"><i>Cette phase doit être achevée</i></p> <p>▪ <i>pour les missions à traiter en priorité : au plus tard le 19 mars 2010</i></p> <p>▪ <i>pour les autres missions : au plus tard le 24 mars 2010</i></p> <p style="text-align: center;"><i>(cf. point II de l'annexe)</i></p>
P11	<p>➤ <b>CONTRÔLE ET VALIDATION DANS FARANDOLE PAR LES SERVICES DU CBCM DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES COÛTS sur la base :</b></p> <p>- des données livrées par l'équipe ministérielle dans Farandole</p> <p>- du dossier Analyse des coûts reçu</p>		DCB / DCM	<p style="text-align: center;"><b><u>PRECISION CALENDRAIRE :</u></b></p> <p style="text-align: center;"><i>Cette phase doit être achevée</i></p> <p>▪ <i>pour les missions à traiter en priorité : au plus tard le 26 mars 2010</i></p> <p>▪ <i>pour les autres missions : au plus tard le 2 avril 2010</i></p> <p style="text-align: center;"><i>(cf. point II de l'annexe)</i></p>

\* \* \*